PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15 Présents :9

Date de la convocation : 08/04/2024 Date d'affichage : 08/04/2024

L' an 2024 et le 12 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DOUARD Dominique, Maire.

<u>Présents</u>: Mme DOUARD Dominique, Maire, Mmes: ARANCIO Lydia, COULON Chantal, SATIN Séverine, MM: BOUVARD Kevin, CLERC Michel, JOUBERT-LAURENCIN Anthony, MOREL Ludovic, PANNETIER Stéphane

Absent(s): MM: CLAIRE Mickaël, MORAND Christophe

<u>Excusé(s)</u> ayant donné procuration : Mmes : MARGUIN Nadège à M. JOUBERT-LAURENCIN Anthony, NOBLET Cécile à M. BOUVARD Kevin, VERNIER Nathalie à Mme SATIN Séverine, M. CHEVAUCHET Michel à M. MOREL Ludovic

Mme COULON Chantal est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance, donne lecture de la délibération de la séance du 22 février 2024et la soumet à l'approbation du Conseil Municipal. La délibération transcrite dans le registre communal est adoptée à l'unanimité des membres présents.

1- VOTE DES COMPTES DE GESTION DE 2023.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique DOUARD, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice 2023 concernant le budget principal et le budget annexe de l'assainissement collectif, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable, certifiés conformes par l'ordonnateur, concernant le budget principal et le budget annexe de l'assainissement collectif, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

réf: 2024_04_01

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET COMMUNAL.

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Madame Séverine SATIN, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Madame Dominique DOUARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses de fonctionnement	400 353.09 €
Recettes de fonctionnement	488 641.66 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	227 880.88 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	316 169.45 €

INVESTISSEMENT:

Dépenses d'investissement	523 742.61 €
Recettes d'investissement	228 823.92 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-294 918.69 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	44 235.25 €
Reste à réaliser	38 000.00 €
Besoin de financement	-212 683.44 €

- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre bugétaire aux différents comptes;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Hors de la présence de Madame Dominique DOUARD, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré.

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

réf: 2024_04_02

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

3- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Madame Séverine SATIN, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Madame Dominique DOUARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercie considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses de fonctionnement	52 923.92 €
Recettes de fonctionnement	81 415.04 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	28 491.12 €

INVESTISSEMENT:

Dépenses d'investissement	46 842.30 €
Recettes d'investissement	49 954.83 €
Résultat d'investissement de l'exercice	3 112.53 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	- 1 373.19 €

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre bugétaire aux différents comptes;

Hors de la présence de Madame Dominique DOUARD, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du service assainissement collectif 2023.

réf: 2024_04_03

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

4- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2023 DU BUDGET COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique DOUARD, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif de la commune, pour l'année 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 316 169.45 € et un déficit d'investissement de - 250 683.44 € (solde des restes à réaliser d'investissement 38 000 €)

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 212 683.44 €

2- Report en fonctionnement R 002 : 103 486.01 €

réf: 2024 04 04

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

5- AFFECTATION DU RESULTAT DE 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Dominique DOUARD, Maire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif du Service d'Assainissement Collectif, pour l'année 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 90 468.87 € et un déficit d'investissement de - 1 373.19 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 1 373.19 €

2- Report en fonctionnement R 002 : 89 095.68 €

réf: 2024_04_05

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

6- VOTE DES TAUX DE 2024.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 21 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2024.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 14/04/2022 , le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 23.76 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 31.67 %

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 8.32 %

Madame le Maire précise qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH), prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée "taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale" (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

d'augmenter uniquement le taux de la THRS et donc de les porter à :

TFPB: 23.76 %

TFPNB: 31.67 %

THRS: 9.00 %

et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

réf: 2024_04_06

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

7- VOTE DU BUDGET 2024 DE LA COMMUNE.

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget de l'année 2024 pour la Commune. Il précise que chaque conseiller dispose d'un état informatique reprenant toutes les lignes du budget. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le niveau de vote du budget et d'approuver le budget

présenté.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

 Décide de voter le budget de la commune au niveau du Chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Approuve le budget de la commune pour l'année 2024 équilibré à 559 860.17 € en section de fonctionnement et à 406 102.04 € en section d'investissement.

réf: 2024_04_07

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

8- VOTE DU BUDGET 2024 POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget de l'année 2024 pour le Service d'assainissement collectif.

Il précise que chaque conseiller dispose d'un état informatique reprenant toutes les lignes du budget.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le niveau de vote du budget et d'approuver le budget présenté.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Décide de voter le budget du Service d'assainissement collectif au niveau du Chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Approuve le budget du Service d'assainissement collectif pour l'année 2024 équilibré à 161 239.68 € en section d'exploitation et à 107 069.96 € en section d'investissement.

réf : 2024_04_08

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

9- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024.

Madame le Maire rappelle les subventions octroyées par la commune en 2023.

Elle précise que cette année les associations ont formulé leur demande de subvention par le biais du Cerfa 12156*06, sous réserve qu'un Contrat d'Engagement Républicain soit souscrit.

Elle présente les différents projets, le bilan de l'année précédente de chaque association.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'attribuer les montants suivants :

Association Club Amitié Loisirs : 100 euros

Association Chavanne's Country Club : 200 euros

Association Proximi Caa : 200 euros

Chavannes-sur-Reyssouze

Association comité des fêtes : 2 500 euros

• Association Chavannoise Loisirs et Culture : 150 euros

Association Comité cycliste : 473 euros
Association Chavannes En Fleurs : 850 euros
Association de la Clique cantonale : 200 euros
Association Bresse Foot 01 : 100 euros

Association du Don du sang de Pont de Vaux : 100 euros

• Association de la Croix Rouge : 100 euros

réf: 2024_04_10

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

10- POINT SUR LES COMMISSIONS.

Madame le Maire fait un point sur les différente commissions et plus précisément sur les projets de travaux et d'investisssement pour 2024.

COMMISSIONS	TRAVAUX 2024
VOIRIE	Route de Buchet (Patte d'oie côté entreprise
	Bouvard)
	Divers travaux de curage, busage par entreprise
	Michon
BÂTIMENTS	Réfection des locaux de la mairie
CIMETIERE	Réaménagement de l'espace cinéraire
AUTRE	Pose d'une caméra à proximité du Point d'Apport
	Volontaire Route de la Gare
	Achat de chaises
	Achat de petit matériel technique

11- QUESTIONS DIVERSES.

Le Conseil municipal prend connaissance :

- du point sur le Sivos
- de la date des élections européennes du 9 juin 2024
- de l'avis d'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS WIENERBERGER.

Le Maire,

Madame Dominique DOUARD

La secrétaire de séance, Madame Chantal COULON